



# COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISÈRE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2015

APPROBÉ  
29 DEC 2015

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Jean-Paul MOREL, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Absent : Christophe LIAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

**DELIB 2015.12.21.23**

**OBJET : Financement appareillage auditif agent**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'équiper un agent, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, d'un appareillage auditif conformément à l'avis du médecin de travail du 11 avril 2014.

L'agent a procédé à son appareillage courant 2015.

Il convient que la collectivité prenne en charge à hauteur de 1 890.34 € le montant des frais correspondant au montant non couvert par la participation des régimes obligatoire et complémentaire de l'agent.

Ce financement s'inscrit dans le cadre des actions que les employeurs peuvent mener pour améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés qu'ils emploient et destinées à faciliter leur insertion professionnelle.

Cette aide fera l'objet d'une demande de remboursement auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE l'engagement de cette dépense pour un montant de 1 890.34 € (Mille huit cents quatre-vingt-dix euros et trente-quatre centimes).**
- **DIT que l'imputation de la dépense sera réalisée sur la ligne 6488.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2015

Publication et transmission en sous préfecture le

28 DEC

Le Maire

Michel BACCONNIER

